À l'attention de :

Monsieur Hugues MOUTOUH
Préfet du Loiret

Monsieur Fabien RIVIÈRE DA SILVA
Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle

Objet : Préavis de grève reconductible du 17 novembre au 31 décembre 2026 inclus

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions des articles L.114-1 et suivants du Code général de la fonction publique relatifs à l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique, le syndicat CGT des Services publics, **Le syndicat Cgt des territoriaux actifs-ves et retraité-es de la ville et du CCAS de Saint-Jean-de-la-Ruelle** dépose un **préavis de grève reconductible couvrant la période du mardi 17 novembre 2026 à 0h00 au jeudi 31 décembre 2026 à 24h00.**

Ce préavis couvre l'ensemble des agentes et agents de la collectivité, titulaires, stagiaires et contractuel·les de droit public, ainsi que les personnels relevant, le cas échéant, du secteur privé entrant dans le champ de la Fédération CGT des Services publics.

Il couvre également les agentes et agents ainsi que les salarié·es dont les horaires de travail comprennent les périodes de nuit durant toute la durée du préavis, **soit du 17 novembre 2026 à 0h00 au 31 décembre 2026 à 24h00.**

Motifs de la grève :

La CGT appelle les agentes et agents à se mobiliser pour exiger :

- l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ;
- une véritable revalorisation des grilles indiciaires et des carrières ;
- la défense du statut de la Fonction publique territoriale ;
- la suppression du jour de carence et le maintien de la rémunération à 100 % en congé maladie ordinaire ;
- le renforcement des effectifs et des recrutements statutaires ;
- la préservation du financement du CNFPT et du droit à la formation professionnelle ;
- des moyens budgétaires à la hauteur des besoins des services publics locaux.

Les politiques d'austérité, le gel des rémunérations et la dégradation continue des conditions de travail portent gravement atteinte au pouvoir d'achat des agentes et agents ainsi qu'à la qualité du service public rendu à la population.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Saint-Jean-de-la-Ruelle, le 10 novembre 2026

LAMY Barbara,
Secrétaire général
Syndicat Cgt des territoriaux actifs-ves et retraité-es
de la ville et du CCAS de Saint-Jean-de-la-Ruelle